



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 31 mai 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Etaient absents excusés : Laurie BUQUET (pouvoir de vote donné à Jean-Michel SALON), Franck LÉCRIVAIN.

Madame Martine FAUQUEMBERGUE a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2017

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Achat structures pour l'aire de jeux

En 2016 le conseil municipal avait décidé l'installation de jeux à l'aire du verger, il était convenu de prévoir en 2017 la pose de nouvelles structures de jeux pour des enfants qui sont dans la tranche d'âge 4 - 14 ans. La commission en charge de l'aménagement de l'aire de jeux s'est réunie et a étudié des devis demandés par Frédéric Chivot.

Les devis et jeux sont présentés à l'assemblée qui décide à l'unanimité l'achat :

- d'une structure équilibre composée d'un accès barreau, d'un filet à grimper, de deux murs d'escalade verticaux, de deux accès à cordes et d'un filet en partie supérieure pour un montant de 5 983,15€ HT
- d'un jeu pyramide à grimper pour un montant de 4 509,69€ HT
- d'un toboggan pour 1 732,43€ HT

Le total de l'investissement pour l'aire de jeux en 2017 est de 12 225,42€ HT soit 14 670,47€ TTC.

3 - Demande de subvention au conseil départemental

Le maire expose que le conseil départemental a prévu dans sa politique territoriale 2017 - 2020 un dispositif en faveur des communes de moins de 1 000 habitants. Ce mécanisme prévoit une aide financière de 30% pour tous types de travaux relevant de l'investissement. Après délibération les membres du conseil municipal décident de réserver cette subvention pour des travaux plus conséquents.

4 - Reprise à mi-temps thérapeutique d'un agent technique

Le maire rappelle à l'assemblée que monsieur Dany Daboval, agent technique de la commune, est en arrêt longue maladie depuis le 1er juin 2016 en raison d'opérations aux genoux. Ce dernier a fait une demande de reprise du travail à mi-temps thérapeutique qui a été étudiée le 30 mai 2017 par la commission de réforme du Centre de Gestion de la Somme. La commission de réforme a émis favorable au renouvellement du congé longue maladie du 1er juin 2017 au 30 juin 2017 puis à une reprise à mi-temps thérapeutique pour une période de 3 mois avec un taux d'invalidité de 50%.

Une visite de reprise auprès du médecin traitant est programmée le 23 juin 2017 afin de définir les tâches qui pourront être effectuées par monsieur Daboval.

5 - Proposition de titularisation d'un agent stagiaire

Monsieur Jimmy Carlu, agent technique, est stagiaire depuis le 6 juillet 2016, au terme de l'année en tant que stagiaire il est possible de titulariser l'agent.

Le maire indique qu'il revient au conseil municipal de décider de la titularisation ou non de monsieur Carlu.

Après délibération, considérant les besoins de la commune, la qualité du travail de Jimmy Carlu et son état d'esprit, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la titularisation de monsieur Carlu en tant qu'adjoint technique à compter du 6 juillet 2017.

6 - Renouvellement contrat à durée déterminée service technique

Le maire informe l'assemblée que le Comité Médical du centre de gestion de la Somme a statué sur la demande de placement en congé longue maladie de monsieur Dubois, agent technique en arrêt maladie depuis le 19 octobre 2016, et a émis un avis favorable à l'octroi d'un congé longue maladie pour une période d'un an du 19 octobre 2016 au 18 octobre 2017. Monsieur Matthieu Roger avait été recruté pour 6 mois afin de pallier l'absence de monsieur Dubois, considérant le placement en longue maladie de ce dernier le maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de monsieur Roger.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de monsieur Roger d'une année.

7 - Proposition achat défibrillateur pour la salle polyvalente

Le maire propose l'acquisition d'un défibrillateur pour la commune. Il est possible pour la commune de profiter d'un appel d'offre groupé passé par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

Au défibrillateur (835€ HT) il faut ajouter l'armoire extérieure (315€ HT) et une formation à l'utilisation (135€ HT) pour un total de 1 285€ HT soit 1 542€ TTC.

Si le conseil municipal décide l'acquisition de ce matériel le maire propose de l'installer sous le préau à coté de l'école afin d'être accessible rapidement par les habitants du village et hors vue des extérieurs de la commune.

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'acheter le défibrillateur et le matériel annexe pour le montant proposé et valident l'idée de l'installer sous le préau de l'école.

8 - Propositions de la Communauté de Communes pour réduire la vitesse au hameau de Buyon

Le maire expose qu'il a reçu des habitants du hameau de Buyon concernant la vitesse excessive des véhicules qui traversent le hameau.

La compétence voirie étant du ressort de la Communauté de Communes, monsieur Blanchard est venu sur place pour étudier ce problème routier.

Une estimation financière pour l'installation d'une chicane ou de coussins berlinois a été demandée.

Evelyne Fraboulet propose plutôt de mettre en place un sens unique dans le sens Buyon - Amiens. Ainsi le flux de véhicules serait réduit et les automobilistes venant d'Amiens qui coupent par le hameau pour rejoindre Saint-Saulfieu ou la départementale 1001 devraient continuer sur la D 210 pour ensuite rejoindre la D 162, évitant le hameau de Buyon.

Le maire trouve l'idée intéressante et se montre favorable pour faire un essai mais l'assureur de la commune GROUPAMA va être sollicité afin d'obtenir un radar pédagogique en prêt auparavant. L'intérêt du radar pédagogique est d'une part de sensibiliser les conducteurs mais aussi d'avoir un listing des véhicules qui sont passés (fréquence, heures et vitesses).

9 - Questions et informations diverses

- Le maire rappelle que contrairement aux élections présidentielles le bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 fermera à 18h.
- Lors de sa séance du 30 mai 2017 le comité médical du centre de gestion de la somme a émis un avis favorable au placement de monsieur Florian Dubois (adjoint technique) en congé longue maladie pour une période d'un an du 19 octobre 2016 au 18 octobre 2017.
- Le maire informe l'assemblée que monsieur Denis Dufrenne a déposé une demande en référé d'urgence auprès du Tribunal Administratif d'Amiens contre la commune dans laquelle il demande au juge d'annuler le compte rendu du conseil municipal du 4 mai 2017 et des correspondances subséquentes en tout ce qui concerne sa demande de protection fonctionnelle. Par ordonnance en date du 24 mai 2017, le juge des référés a rejeté la demande de l'intéressé.
- Par correspondance en date du 17 mai 2017 Orange nous informe de son projet de modification de son antenne relais de radiotéléphonie située voie communale n° 7 de Buyon à Hébécourt (au niveau de l'autoroute). La modification consiste en la mise en service de la 4G avec changement des antennes. En parallèle FREE va poser une antenne relais pour aussi augmenter la qualité du réseau pour ses abonnés. Le maire précise que les dossiers sont disponibles et librement consultables en mairie. En outre dans le cadre de la loi dite Abeille tout personne peut faire réaliser

gratuitement une mesure d'exposition aux champs électromagnétiques, sur simple demande auprès de l'ANFR.

- Le maire indique qu'une permanence juridique gratuite sera mise en place tous les troisième samedis de chaque mois à la mairie, les rendez-vous seront à prendre auprès du secrétariat de mairie. Une communication sur ce service va être faite.
- Christian Herbet informe l'assemblée qu'il travaille à la rédaction d'un règlement intérieur.
- Jean-Luc Hermant demande l'état d'avancement du projet de l'immeuble au 6 rue du Cdt André Dodart. Le dossier nécessaire à la participation de la CAF est en cours d'étude.
- Jean-Luc Huyon a remarqué que lors des fortes pluies les avaloirs dans la descente de la clé des champs débordent. Le maire va contacter une entreprise pour faire réaliser un curage des réseaux d'évacuation des eaux pluviales du lotissement.

Sans autre remarque la séance est levée à 22h40.